

BANK OF AFRICA

BMCE GROUP



S O M M A I R E

Analyse financière et chiffres clés.....	3-4
Conseil d'Administration.....	5
Performances significatives.....	6
Faits marquants.....	7
Bilan et compte de résultat.....	8-10
Notes.....	11-43



Actionnariat au 31/12/2020



■ BOA WEST AFRICA	61,74 %
■ ACTIONNAIRES PRIVÉS	31,55 %
■ AUTRES ACTIONNAIRES	6,71 %

Présentation des résultats

BANK OF AFRICA – SÉNÉGAL (BOA-SÉNÉGAL) a évolué en 2020 dans un contexte de crise sanitaire sans précédent, conjugué à un environnement concurrentiel vif avec 29 établissements actifs sur le marché Sénégalais.

La Banque conserve son deuxième rang en termes de réseau bancaire, avec 59 agences dont 30 agences et 2 centres d'Affaires à Dakar et 27 dans les régions.

Les emplois clientèles nets sont en progression de 4,6 % à 279 572 millions de F CFA au 31 décembre 2020. L'activité de collecte de dépôts de la clientèle évolue favorablement et affiche une augmentation de 9,0 % à 373 182 millions de F CFA en fin d'exercice 2020, contre 342 477 millions de F CFA un an plus tôt.

Le Produit Net Bancaire (PNB) est stable à 29 997 millions de F CFA à fin décembre 2020, contre 30 102 millions fin 2019.

Après imputation des charges de structure, le Résultat Brut d'Exploitation ressort à 11 128 millions de F CFA, en baisse de 10,0 % par rapport à 2019. La baisse des commissions et les charges exceptionnelles liées à la gestion de l'impact Covid-19 expliquent cette contraction.

Le coefficient d'exploitation s'affiche à 62,9 % au 31 décembre 2020.

Le coût du risque est de -1,6 % fin 2020, en hausse par rapport à 2019. C'est la résultante de la politique de prudence adoptée par la Banque pour anticiper l'impact de la pandémie sur les secteurs fortement touchés.

Le Résultat Net enregistre une baisse de 15,9 % par rapport à fin décembre 2019, pour s'afficher à 7 667 millions de F CFA au 31 décembre 2020.

Le total bilan est en hausse de 5 %, passant de 534 863 millions de F CFA un an auparavant, à 561 588 millions de F CFA.

La rentabilité des actifs atteint 1,4% contre 1,9 % un an auparavant. Le rendement des fonds propres connaît une inflexion de 5,3 points pour s'établir à 17,1 %.

Le ratio de solvabilité s'affiche à 11,5 %, soit plus de 100 points de base au-dessus de la norme réglementaire de 10,38 %.

Chiffres clés 2020

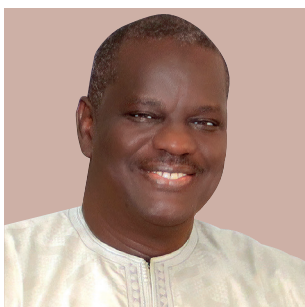
(en millions de F CFA)

Activité	2019	2020	Variation
Dépôts clientèle	342 477	373 182	9,0 %
Créances clientèle	267 184	279 572	4,6 %
Nombre d'agences en fin d'exercice	58	59	1,7 %
Structure			
Total bilan	534 863	561 588	5,0 %
Fonds propres (avant répartition)	43 184	46 551	7,8 %
Effectif moyen pendant l'exercice	347	362	4,3 %
Résultat			
Produit Net Bancaire	30 102	29 997	-0,3 %
Frais généraux d'exploitation (y compris amortissement)	-17 737	-18 869	6,4 %
Résultat Brut d'Exploitation	12 364	11 128	-10,0 %
Coût du risque en montant (*)	-2 244	-3 496	55,8 %
Résultat Net	9 115	7 667	-15,9 %
Coefficient d'exploitation (%)	58,9 %	62,9 %	
Coût du risque (%)	-0,5 %	-1,6 %	
Rentabilité des actifs (ROA %)	1,8 %	1,4 %	
Rentabilité des fonds propres (ROE %)	22,4 %	17,1 %	
Solvabilité			
Tier 1	33 609	34 439	
Tier 2	5 248	5 248	
Risk Weighted Asset (RWA)	342 766	346 082	
Tier 1 + Tier 2 / RWA	11,3 %	11,5 %	

(*) Y compris fonds pour risques bancaires généraux.



Conseil d'Administration au 31/12/2020



Alioune NDOUR DIOUF
Président



Amine BOUABID
Représentant de
BMCE BANK



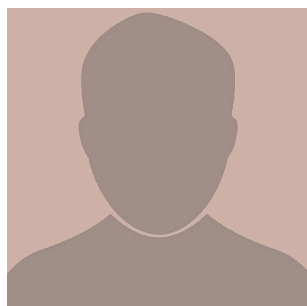
Ourèye SAKHO EKLO



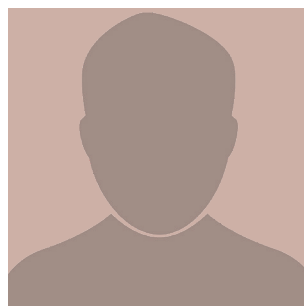
Abdoulaye SEYDI



Abderrazzak ZEBDANI
Représentant de
BOA WEST AFRICA



Alioune DIAGNE
Représentant de
AXA SENEGAL



Mohamed A. SOW
Représentant de
SDIH



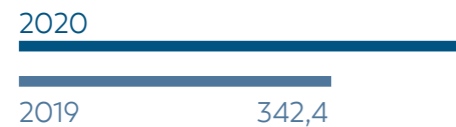
Siège social

BANK OF AFRICA - Immeuble Elan - Route de Ngor,
Zone 12, quartier des Almadies - Dakar - SÉNÉGAL
Tél.: +(221) 33 865 64 67 - Fax: +(221) 33 820 42 83
SWIFT: AFRISNDA

Performances significatives (en milliards de F CFA)

Dépôts clientèle

373,1 + 9,0 %



Créances clientèle

279,5 + 4,6 %

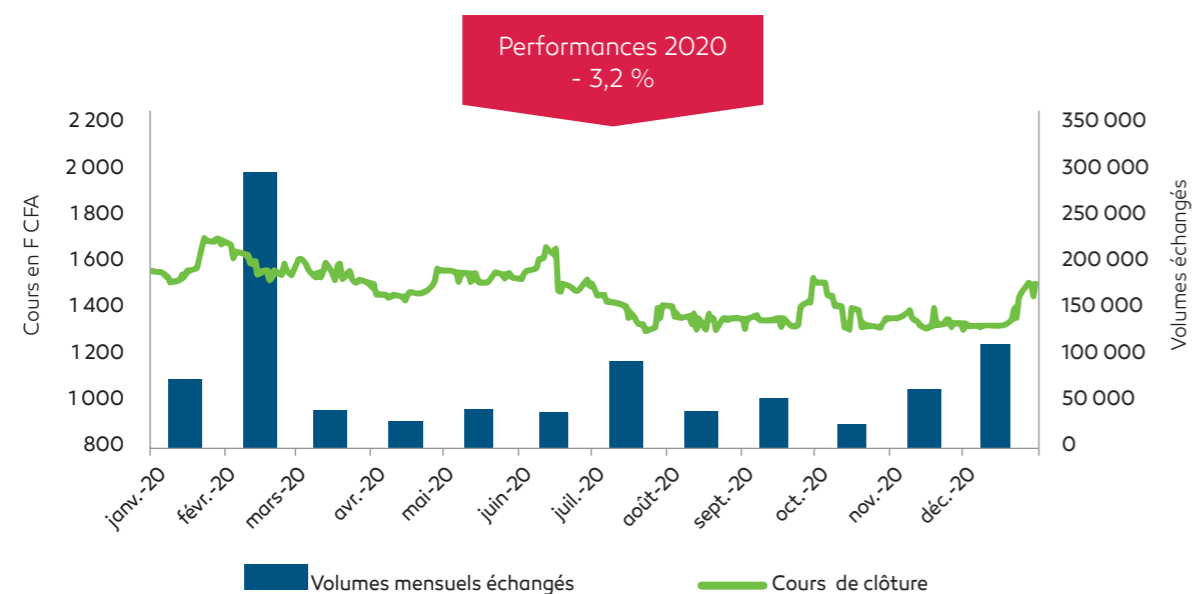


Performances boursières (en F CFA)

	2018	2019	2020	TCAM*
Cours de clôture au 31/12	2 020	1 545	1 495	-14,0 %
Performance annuelle	-19,2 %	-23,5 %	-3,2 %	
Bénéfice par action	355	380	319	-5,1 %
Fonds propres par action	1 597	1 799	1 940	10,2 %
Capitalisation boursière à la clôture (en milliards)	48,5	37,1	35,9	-14,0 %
Dividende brut par action de l'exercice	178	179	179	0,3 %
Rendement du dividende	8,80 %	11,60 %	11,97 %	
Price Earning Ratio	5,7x	4,1x	4,7x	
Price to Book	1,3x	0,9x	0,8x	

(*) Taux de croissance annuel moyen

Evolution du cours du titre et des volumes échangés



Faits marquants

Janvier

- Réhabilitation de l'Agence Place de l'Indépendance, à Dakar.

- Participation à la 3e édition du Salon International de l'Habitat, du Logement et de la Construction au Sénégal Habitat (SEN HABITAT).

- Participation à la 5e édition de la Foire Internationale de Kaolack.

Février

- Lancement d'un Centre de Relation Client (CRC).

- Ouverture d'une Agence à Kidira, à la frontière du Mali, à 700 kms au nord-est de Dakar.

Mai

- Participation à la présentation des résultats au 31 décembre 2019 et perspectives des 6 BANK OF AFRICA cotées à la BRVM d'Abidjan (webinaire).

- Conférence de presse avec près de 30 journalistes des 6 pays de l'UEMOA correspondants.

- Lancement du nouveau site web.

Juillet

- Lancement du service Bank to Wallet, permettant de faire des transferts directement d'un compte bancaire à un compte Orange Money.

Septembre

- Participation à la 2e édition du Concours Plan d'Affaires (CPA), initiative de l'État du Sénégal pour accélérer la croissance inclusive et la création d'emplois.

Novembre

- Lancement de la campagne commerciale « Tous en Fête ».



Bilan comparé des deux derniers exercices

(en F CFA)

ACTIF	2019	2020
CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	35 119 236 622	37 854 873 442
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES	144 545 798 987	172 165 830 621
CRÉANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	32 358 551 326	23 542 533 528
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	267 183 625 692	279 572 440 352
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	9 000 000 000	3 640 930 748
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	1 508 266 158	1 506 981 158
ACTIONNAIRES OU ASSOCIÉS		
AUTRES ACTIFS	2 312 897 716	3 281 994 760
COMPTE DE RÉGULARISATION	10 357 553 380	10 484 175 214
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME	434 226 027	434 226 027
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES		
PRÊTS SUBORDONNÉS	100 000 000	100 000 000
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	763 079 975	1 008 144 978
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31 180 112 892	27 996 049 076
TOTAL ACTIF	534 863 348 774	561 588 179 904

HORS BILAN	2019	2020
ENGAGEMENTS DONNÉS	128 530 900 587	135 588 981 440
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	11 595 300 813	12 887 441 556
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	116 935 599 773	122 701 539 884
ENGAGEMENTS SUR TITRES		

(en F CFA)

PASSIF	2019	2020
BANQUES CENTRALES CCP		
DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	132 216 092 143	129 340 364 669
DETTES À L'ÉGARD DE LA CLIENTÈLE	342 476 878 397	373 181 589 194
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE		
AUTRES PASSIFS	1 121 452 564	1 084 876 848
COMPTES DE RÉGULARISATION	9 231 098 016	5 793 917 824
PROVISIONS	1 386 495 361	388 869 917
EMPRUNTS ET TITRES ÉMIS SUBORDONNÉS	5 247 656 001	5 247 656 001
CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILÉES	43 183 676 293	46 550 905 452
CAPITAL SOUSCRIT	24 000 000 000	24 000 000 000
PRIMES LIÉES AU CAPITAL		
RÉSERVES	6 060 585 267	7 427 844 027
ECART DE REÉVALUATION		
PROVISIONS REGLEMENTÉES		
REPORT À NOUVEAU (+/-)	4 008 032 625	7 455 832 266
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	9 115 058 401	7 667 229 159
<i>BÉNÉFICE EN INSTANCE D'AFFECTATION</i>		
<i>EXCÉDENTS DE PRODUITS SUR LES CHARGES</i>	9 115 058 401	7 667 229 159
TOTAL PASSIF	534 863 348 774	561 588 179 904

HORS BILAN	2019	2020
ENGAGEMENTS REÇUS	327 190 682 130	243 665 000 000
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	327 190 682 130	243 665 000 000
ENGAGEMENTS SUR TITRES		

Résultat comparé des deux derniers exercices

(en F CFA)

COMPTE DE RÉSULTAT	2019	2020
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉES	30 521 673 671	32 319 097 079
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	-12 862 670 371	-13 351 568 949
REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE	56 029 342	37 353 886
COMMISSIONS (PRODUITS)	9 205 144 681	10 490 697 776
COMMISSIONS (CHARGES)	-1 532 235 740	-998 090 689
GAINS OU PERTES NETS SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION		2 277 874
GAINS OU PERTES NETS SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉES	1 254 969 352	729 469 108
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	3 645 854 024	789 970 845
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-187 040 412	-22 573 045
PRODUIT NET BANCAIRE	30 101 724 547	29 996 633 885
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	-15 831 907 639	-16 612 493 078
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOB CORP ET INCORP	-1 905 486 092	-2 256 060 560
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	12 364 330 816	11 128 080 247
COÛT DU RISQUE	-2 243 521 315	-3 496 119 964
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	10 120 809 501	7 631 960 283
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	-55 262 747	40 268 876
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	10 065 546 754	7 672 229 159
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	-950 488 353	-5 000 000
RÉSULTAT NET	9 115 058 401	7 667 229 159

ANNEXES

Notes sur les principes et méthodes comptables

A- Déclaration de conformité au plan comptable bancaire de l'UMOA

Les états financiers ont été établis conformément au Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA, entré en vigueur le 1er janvier 2018.

B- Indication des règles et méthodes comptables appliquées par l'établissement

Les états financiers ont été établis conformément aux principes et méthodes comptables retenus par le plan comptable révisé de l'UMOA, notamment :

- La permanence des méthodes
- La transparence
- La séparation des exercices
- La prudence
- L'intangibilité du bilan d'ouverture
- L'importance significative
- La prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique

Ces états financiers sont établis sur la base des hypothèses de base à savoir la continuité de l'exploitation et la comptabilité d'engagement.

Les intérêts et commissions assimilées ont fait l'objet de décomptes et sont rattachés à la période concernée conformément au principe de la séparation des exercices. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de services sont enregistrées à la date de réalisation de l'opération.

Créances sur la clientèle

Les crédits à la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les banques et établissements financiers, et sont ventilés en fonction de leur nature et de leur échéance conformément aux instructions du Plan Comptable Bancaire Révisé (PCBR). Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

Les crédits pour lesquels la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout, ou une partie de leurs engagements, donnent lieu, par le débit du compte de résultat, à la constitution de provisions pour créances douteuses appréciées par dossier et compte tenu des garanties détenues.

La Banque applique les dispositions de l'instruction O26-11-2016 du PCBR relatives à la comptabilisation et au provisionnement des engagements en souffrance. Les principales modifications apportées par la nouvelle réglementation portent sur les créances en souffrance et les règles de provisionnement.

En effet, les échéances impayées d'une ancienneté de 90 jours au plus ne sont plus considérées comme des créances en souffrance, et sont à ce titre inscrits dans des comptes prévus à cet effet.

Les créances restructurées qui n'étaient pas spécifiquement suivies dans l'ancien plan de comptes, sont maintenant enregistrées parmi les créances en souffrance dans des comptes dédiés avec la comptabilisation des décotes/surcotes sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créances en souffrance comprennent les créances restructurées et les créances douteuses ou litigieuses :

- les créances sont dites restructurées lorsqu'elles ont fait l'objet de mesures de renégociation, consistant en des concessions envers une contrepartie qui éprouve ou est sur le point des difficultés à honorer ses engagements financiers;
- les créances douteuses ou litigieuses sont créances, échues ou non, présentant un risque probable ou certain de non recouvrement partiel ou total.

Lorsqu'une créance devient douteuse, la perte probable consécutive est prise en compte au moyen d'une dépréciation enregistrée en déduction de cette créance. Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dépréciations sur les créances douteuses sont constituées conformément aux principes suivants:

- pour les risques directs sur les Etats de l'UMOA, les organismes publics hors administration centrale des Etats de l'UMOA ainsi que les risques garantis par ces mêmes agents économiques, la dépréciation est facultative ;
- pour les risques privés répondant à la définition des créances restructurées, la dépréciation, tant au titre du capital que des intérêts est facultative;
- pour les risques privés non couverts ou pour la partie des risques privés non couverte par une des garanties prévues par le dispositif prudentiel et répondant à la définition de créance douteuse ou litigieuse, le montant des dépréciations doit correspondre à au moins 20 % des encours non couverts à la date du transfert en créances douteuses. Il est porté à au moins 50% du montant non couvert trois mois après le transfert en créances douteuses et à 100 % neuf mois après le transfert en créances douteuses.
- pour la partie des risques privés couverte par une des garanties prévues par le dispositif prudentiel ou par les hypothèques de 1er rang, et répondant à la définition de créance douteuse ou litigieuse, la dépréciation est facultative au cours des deux premières années, à compter de la date de transfert de la créance. Elle doit couvrir au moins 50 % du total des créances douteuses à compter de la troisième année, et à 100 % à compter de la quatrième année. Les hypothèques de deuxième rang sont acceptées lorsque le premier rang est inscrit au nom du même établissement assujetti.

Les intérêts non réglés, portés au compte de résultat et relatifs à des créances douteuses ou litigieuses doivent être intégralement dépréciés, nonobstant l'existence de garantie éligible au dispositif prudentiel.

Dans le cadre de l'application des principes et méthodes relatives aux engagements en souffrance, la Banque a choisi d'étaler les dépréciations relatives aux créances douteuses et litigieuses assorties de garanties. Pour ces créances, les ajustements complémentaires annuels de dépréciation sont mensualisés sur l'année au lieu d'être opérés à la date anniversaire.

Portefeuille titres

L'article 5 de l'instruction O29-11-2018 du PCBR dispose que les Banques doivent documenter les stratégies à l'origine de l'acquisition et la détention de titres et leurs intentions en terme de durée de détention.

Conformément à ce choix, la Banque classe les titres qu'elle détient en portefeuille dans les catégories suivantes :

- Les titres de transactions sont acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide
- Les titres de placement sont acquis avec une intention de conservation à moyen terme pour en tirer un rendement ou une plus-value
- Les titres d'investissement sont acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à la date de leur échéance

Les titres sont comptabilisés et évalués selon les dispositions de l'instruction O29-11-2018 du PCBR.

Commissions et coûts marginaux

La Banque applique l'instruction N° O28 - 11 - 2016 relative à la comptabilisation des commissions reçues et coûts marginaux. Les commissions reçues et coûts marginaux sont étalés sur la durée de vie effective du crédit selon la méthode actuarielle ou la méthode alternative.

Créances et dettes en devises

Conformément à l'article 3 de l'instruction O25 du PCBR, « à chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et hors bilan en devises, y compris les comptes de position de change concernés, sont évalués au cours du marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche, en ce qui concerne les devises non cotées le jour de l'arrêté ».

Lors de l'arrêté comptable, les différences entre d'une part, les montants résultant de l'évaluation des comptes de position de change, et d'autre part, les montants inscrits dans les comptes de contre-valeur de position de change, sont portées au compte de résultat par le débit ou le crédit des comptes de contre-valeur de position de change.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements y afférents sont calculés selon la méthode linéaire :

CONSTRUCTIONS	3,33 %
MATÉRIEL DE TRANSPORT	20 %
AMÉNAGEMENTS ET INSTALLATIONS	10 %
MOBILIER ET MATÉRIEL DE BUREAU, OUTILLAGE (SELON NATURE)	10 %
MATÉRIEL ET LOGICIEL INFORMATIQUE	20 %

Provision pour indemnités de départ à la retraite

Les indemnités payables aux salariés lors de leur départ à la retraite résultant de la législation du travail ou d'accords contractuels font l'objet d'une provision pour risques et charges. Selon les dispositions de la Convention Collective Bancaire entrée en vigueur le 01 janvier 2013, ces indemnités sont déterminées comme suit :

- 13 % du salaire moyen mensuel par semestre de présence pendant les 5 premières années;
- 18 % du salaire moyen mensuel par semestre de présence entre la 6ème et la 10ème année;
- 23 % du salaire moyen mensuel par semestre de présence entre la 11ème et la 15ème année
- 28 % du salaire moyen mensuel par semestre de présence entre la 16ème et la 20ème année
- 33 % du salaire moyen mensuel par semestre de présence au-delà de la 20ème année.

4.2. Les dérogations

Les dérogations répondent à un souci d'une meilleure information des parties prenantes.

Le PCB révisé étant conçu dans cette optique, l'usage de dérogation devrait correspondre à des cas extrêmement rares qu'il est prévu de répartir en trois catégories :

- les dérogations aux principes comptables retenus dans le PCB révisé ;
- les dérogations aux règles et méthodes d'évaluation ;
- les dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états financiers.

L'utilisation de telles dérogations doit être justifiée dans cette note et son influence sur la situation financière et sur les résultats de l'établissement doit être présentée.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

INDICATION DE DÉROGATIONS	JUSTIFICATION DES DÉROGATIONS	INFLUENCE DES DÉROGATIONS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
A. DÉROGATIONS AUX PRINCIPES COMPTABLES FONDAMENTAUX	NÉANT	NÉANT
B. DÉROGATIONS AUX RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE	NÉANT	NÉANT
C. DÉROGATIONS AUX RÈGLES D'ÉTABLISSEMENT ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS DE SYNTHÈSE	NÉANT	NÉANT

4.3. Les changements de méthodes

Les changements de méthodes interviennent notamment lorsque le PCB révisé prévoit plusieurs options d'évaluation et de présentation d'un poste des états financiers.

Par exemple, le PCB révisé prévoit de répartir les commissions reçues et coûts de transaction selon deux modalités : actuarielle ou linéaire.

Il en est également ainsi des modalités d'amortissement des immobilisations (linéaire ou dégressif) ou d'évaluation des stocks (CMP ou méthode du « PEPS »).

Les établissements de crédit ont le choix entre ces différentes méthodes et peuvent, dans certaines circonstances opter pour de nouvelles méthodes.

Ces changements doivent normalement être guidés par le souci de présentation d'une information de meilleure qualité, compte tenu des circonstances.

A l'instar des dérogations, les changements de méthodes doivent être justifiés et leur impact sur la situation financière et les résultats des établissements doit être indiqué.

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DES CHANGEMENTS	INFLUENCE DES CHANGEMENTS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
A. CHANGEMENTS AFFECTANT LES MÉTHODES COMPTABLES		
	NÉANT	NÉANT
B. CHANGEMENTS AFFECTANT LES RÈGLES DE PRÉSENTATIONS		
	NÉANT	NÉANT

4.4. Les créances sur les établissements de crédit et assimilés

La note relative aux créances sur les établissements de crédit et assimilés fait référence principalement aux attributs :

« pays de résidence » et « agent économique » définis dans l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO.

Les données de l'exercice de référence sont ventilées en colonne selon la nature des contreparties ci-après :

- les Banques Centrales et les Centres des Chèques Postaux ;
- les banques dans l'UMOA ;
- les autres établissements de crédit et assimilés dans l'UMOA (établissements financiers à caractère bancaire et aux systèmes financiers décentralisés) ;
- les banques du « reste du monde ». Il s'agit notamment de correspondants ne résidant pas dans l'UMOA ;

- les institutions financières internationales ou étrangères. Le contenu de cette notion est précisé par l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO.

Les créances interbancaires doivent être réparties en ligne entre :

- les comptes ordinaires débiteurs,
- les prêts (hors valeurs reçues en pension livrée),
- les valeurs reçues en pension livrée,
- les créances en souffrance et les dépréciations.

Les créances admissibles au refinancement de la BCEAO doivent être mises en exergue.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

CRÉANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	BANQUES CENTRALES, CCP	BANQUES DANS L'UMOA	AUTRES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS DANS L'UMOA	BANQUES RESTE DU MONDE	INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES OU ÉTRANGÈRES	TOTAL AU 31/12/2020	TOTAL AU 31/12/2019
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS	25 011	7 229	1 005			33 245	40 020
COMPTES ORDINAIRES CHEZ LES ETS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS - DÉBITEUR	25 011	5 710	1 005			31 726	16 065
Banques centrales	25 011					25 011	
Banques et correspondants (NOSTRI)		5 710				5 710	
Créances rattachées sur banques et correspondants Ets financiers à caractère bancaire (NOSTRI)			1 005			1 005	
Créances rattachées sur Ets financiers à caractère bancaire							
COMPTES ORDINAIRES DES Ets DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS - DÉBITEURS		29				29	16 065
Banques et correspondants							
Créances rattachées sur banques et correspondants Ets financiers à caractère bancaire		27				27	
Créances rattachées Ets financiers à caractère bancaire systèmes financiers décentralisés		2				2	
AUTRES COMPTES ORDINAIRES CHEZ LES ETS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS		1 490				1 490	
Dépôts à terme constitués							
Créances rattachées sur dépôts term. constit.							
Dépôt de garantie constitués		984				984	
Créances rattachées sur dépôt de garantie constitués dotation fonds de garantie permanents		506				506	
PRÊTS		15 309				15 309	15 408
TOTAL AVANT DÉPRÉCIATIONS	25 011	22 538	1 005			48 554	55 428
Dont admissible au refinancement de la BCEAO (***)							
DÉPRÉCIATIONS							
TOTAL APRÈS DÉPRÉCIATIONS	25 011	22 538	1 005			48 554	55 428

(Montants en millions de F CFA)

4.5. Les créances sur la clientèle

La note annexe 4.5 fait essentiellement référence à l'attribut « agent économique ».

Les données de l'exercice de référence sont ventilées en colonne selon la nature des contreparties, telle que définie par l'instruction n°24112016 de la BCEAO, comme suit :

- Etat et assimilés. Il s'agit des contreparties « administrations publiques » qui comprennent notamment le Trésor Public ;
- institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLM) ;
- sociétés financières, à l'exception des contreparties classés dans les établissements de crédit et assimilés ;
- particuliers ;
- autres : toutes les contreparties autres que celles figurant dans les établissements de crédit et assimilés ou la clientèle.

Les créances sur la clientèle doivent être réparties entre :

- les comptes ordinaires débiteurs,
- les prêts à terme (hors opérations de pension livrée,
- les opérations de pension livrée
- les opérations de location-financement et d'affacturage,
- les créances en souffrance et les dépréciations y afférentes.

Les créances sur la clientèle admissibles au refinancement de la BCEAO doivent être mises en exergue.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

CRÉANCES CLIENTÈLE	ETAT ET ASSIMILÉS	ISBLSM	SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL AU 31/12/2020	TOTAL AU 31/12/2019
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS (*)	440			1 513	20 606	22 559	28 098
PRÊTS À TERME	64 771			89 454	91 506	245 731	222 399
OPÉRATIONS DE PENSION LIVRÉE							
OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT							
AFFACTURAGE							
CRÉANCES EN SOUFFRANCE		3		6 922	23 397	30 322	33 547
TOTAL AVANT DÉPRÉCIATIONS	65 211	3		97 889	135 509	298 612	284 044
Dont admissible au refinancement de la BCEAO (****)							
DÉPRÉCIATIONS		-3		-6 040	-12 997	-19 040	-16 860
TOTAL APRÈS DÉPRÉCIATIONS	65 211			91 849	122 512	279 572	267 184

(Montants en millions de F CFA)

4.6. Les effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable

La note annexe 4.6 traite du portefeuille de titres des établissements de crédit, hormis ceux acquis dans une intention de contrôle et qui figurent dans la rubrique « Titres de participation et emplois assimilés ». Les soldes sont présentés pour l'exercice de référence et l'exercice précédent selon la ventilation suivante :

- les effets publics : ils comprennent les bons et obligations du Trésor et autres titres de créances sur des organismes publics, (éligibles aux interventions de la banque centrale);
- les autres obligations et titres à revenu fixe ;
- les actions et autres titres à revenu variable.

Le portefeuille est subdivisé selon son classement comptable en isolant à chaque fois le portefeuille coté.

Il est également requis de renseigner les informations suivantes, pour les différentes catégories de titres, à l'exception des titres de transaction :

- valeur brute ;
- montant des dépréciations ;
- montant net.

Il convient de préciser que le portefeuille de transaction n'a pas vocation à être déprécié puisqu'il est valorisé en juste valeur.

Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

	31/12/2020				31/12/2019			
	EFFETS PUBLICS ET ASSIMILÉS	AUTRES OBLIGATIONS ET TITRES À REVENU FIXE	ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	TOTAL	EFFETS PUBLICS ET ASSIMILÉS	AUTRES OBLIGATION ET TITRES À REVENU FIXE	ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	TOTAL
PORTEFEUILLE DE TRANSACTION								
Dont coté								
PORTEFEUILLE DE PLACEMENT ET TIAP	115 739		1 507	117 246	144 546		1 508	146 054
BRUT								
PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT ET TIAP	60 068			60 068		9 000		9 000
BRUT								

(Montants en millions de F CFA)

4.7. Les titres de participation et emplois assimilés

La note annexe 4.7 complète les informations sur le portefeuille de titres des établissements de crédit en donnant des précisions sur les titres acquis dans une optique de contrôle, notamment les parts dans les entreprises liées et les titres de participation.

Il mentionne également les autres titres détenus à long terme, acquis dans la perspective de relations professionnelles durables avec l'émetteur.

L'information fournie concerne l'exercice de référence et l'exercice précédent. Elle est renseignée pour chaque titre selon les critères suivants :

- le pays d'implantation de l'émetteur du titre.
- le caractère coté ou non coté : il donne une information sur la liquidité du titre ;

- le secteur d'activité de l'émetteur ;
- le capital social de l'émetteur ;
- le pourcentage de détention par l'établissement déclarant : il permet d'apprécier le classement effectué entre les différentes catégories de participation ;
- le prix d'acquisition du titre ;
- la valeur comptable nette sur les deux exercices concernés ;
- les produits générés sur l'exercice : il s'agit notamment des dividendes et des indemnités de fonction (présent au conseil d'administration de l'émetteur).

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE	PAYS D'IMPLANTATION	COTÉ/ NON COTÉ	SECTEUR D'ACTIVITÉ	CAPITAL SOCIAL	POURCENTAGE DE DÉTENTION	PRIX D'ACQUISITION	VCN 31/12/2020	VCN 31/12/2019	PRODUITS GÉNÉRÉS SUR L'EXERC.
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES				4 592		510	291	291	
TITRES DE PARTICIPATIONS				42		7	7	7	
AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME				23 877		136	136	136	34

(Montants en millions de F CFA)

4.8. Les immobilisations corporelles et incorporelles

La note 4.8 y relative présente une variation des immobilisations et des amortissements sur l'exercice de référence, en indiquant les montants en début de période, les mouvements de l'exercice et les soldes de clôture tel qu'il figure au bilan de la période sous revue.

Les immobilisations sont catégorisées selon qu'elles relèvent ou non de l'exploitation.

La note permet de distinguer les immobilisations prises en location-financement de celles mises en location simple.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

IMMOBILISATIONS	MONTANT BRUT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	ACQUISITIONS DE L'EXERCICE RÉVALORISATIONS	CESSIONS OU RETRAITS DE L'EXERCICE	MONTANT BRUT À LA FIN DE L'EXERCICE	AMORTISSEMENTS / DÉPRÉCIATIONS			MONTANT NET À LA FIN DE L'EXERCICE	
					EN DÉBUT D'EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES D'EXERCICE		
IMMOB. D'EXPLOITATION	26 202	2 535	1 295	27 442	9 837	2 140	75	11 902	15 540
IMMOB. INCORPORELLES D'EXP.	2 421	584		3 005	1 658	339		1 997	1 008
IMMOBILISATIONS HORS EXP.	15 800	102	2 087	13 815	223	128		351	13 464
IMMOBILISATION INCORPORELLES HORS EXPLOITATION									
IMMOBILISATION CORPORELLES HORS EXPLOITATION	15 800	102	2 087	13 815	223	128		351	13 464

(Montants en millions de F CFA)

4.9. Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés

La présente note fait référence aux attributs « résidence » et « agent économique » définis dans l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO.

Les soldes sont présentés pour l'exercice de référence et l'exercice précédent, les données de l'exercice de référence étant ventilées selon la nature des contreparties ci-après :

- les Banques Centrales et les CCP ;
- les banques dans l'UMOA ;
- les autres établissements de crédit et assimilés dans l'UMOA ;
- les banques du « reste du monde » ;
- les institutions financières internationales ou étrangères.

Les dettes doivent être ventilées entre les comptes ordinaires créditeurs, les emprunts (hors valeurs données en pension livrée) et les valeurs données en pension livrée.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	BANQUES CENTRALES, CCP	BANQUES DANS L'UMOA	AUTRES ETS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS DANS L'UMOA	BANQUES RESTE DU MONDE	INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES OU ÉTRANGÈRES	TOTAL AU 31/12/2020	TOTAL AU 31/12/2019
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS		4 104	5 776	15 229	3 100	28 209	36 857
AUTRES COMPTES DE DÉPÔTS DES ETS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS							
EMPRUNTS AU TITRE DU MARCHÉ MONÉTAIRE ET EMPRUNT À TERME	77 013	8 284	800		15 034	101 131	95 359
TOTAL	77 013	12 388	6 576	15 229	18 134	129 340	132 216

(Montants en millions de F CFA)

4.10. Les dépôts de la clientèle

La note annexe 4.10 fait référence à l'attribut « agent économique ».

Les données de l'exercice de référence sont ventilées selon la nature des contreparties, telle que définie par l'instruction n°24-11-2016 comme suit :

- l'Etat et assimilés : il s'agit des contreparties « administrations publiques » qui comprennent notamment le Trésor Public ;
- les institutions sans but lucratif au service des ménages, définies par l'instruction précédente ;
- les sociétés financières : il s'agit des sociétés financières, à l'exception des contreparties classées dans les établissements de crédit et assimilés ;
- les particuliers ;
- les autres : toutes les contreparties autres que celles figurant dans les établissements de crédit et assimilés ainsi que la clientèle.

Les dettes doivent être réparties entre les comptes ordinaires créditeurs, les dépôts à terme, les opérations de pension livrée, les comptes d'épargne à régime spécial et les autres dépôts.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DETTES À L'ÉGARD DE LA CLIENTÈLE	ETATS ET ASSIMILÉS	ISBLSM	SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL AU 31/12/2020	TOTAL AU 31/12/2019
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS	4 714	845	2 581	55 129	126 203	189 472	188 504
COMPTES ET DÉPÔTS À TERME	3 490		2 863	14 802	48 963	70 118	62 763
COMPTES D'EPARGNE				37 477	52 069	89 546	74 213
VALEURS DONNEE EN PENSION LIVREE							
AUTRES DEPOTS	2 391	402	219	710	20 324	24 046	16 998
TOTAL	10 595	1 247	5 663	108 118	247 559	373 182	342 478

(Montants en millions de F CFA)

4.11. Les dettes représentées par un titre, emprunts et titres émis subordonnés

La note annexe 4.11 répartit les éléments requis en deux catégories :

- les dettes représentées par un titre, ventilées entre les emprunts obligataires et les autres dettes ;
- les emprunts et titres émis subordonnés, selon leur échéance déterminée ou non.

Sont considérés comme subordonnés, les fonds provenant de l'émission de titres ou d'emprunts et dont le remboursement en cas de liquidation n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Du fait de cette subordination, ces emprunts et titres émis sont assimilés à des quasi fonds propres.

A l'intérieur des deux grandes rubriques susmentionnées, les informations suivantes doivent être fournies par ligne d'émission :

- la devise de l'émission ;

- le montant de l'émission ;
- le taux d'intérêt ;
- l'existence ou non de conditions suspensives de paiement des coupons : il s'agit en général de l'une des conditions de subordination requises des emprunts subordonnés ;
- l'échéance de remboursement ou l'échéance de remboursement de la dernière annuité dans le cas d'une émission amortissable ;
- le montant net tel qu'il apparaît au passif du bilan.

Le montant éventuellement admis dans le calcul des fonds propres prudentiels, eu égard aux conditions d'éligibilité retenus dans le dispositif prudentiel.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE, EMPRUNTS ET TITRES ÉMIS SUBORDONNÉS	DEVISE	MONTANT EN DEVISE À L'ORIGINE	TAUX D'INTÉRÊT	CONDITIONS SUSPENSIVES DE PAIEMENTS DES COUPONS	ÉCHÉANCES	MONTANT AU 31/12/2020	MONTANT ADMIS DANS LES FONDS PROPRES PRUDENTIELS
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE , EMPRUNTS ET TITRES ÉMIS SUBORDONNÉS							
EMPRUNTS OBLIGATAIRES							
EMPRUNT ET TITRES ÉMIS SUBORDONNÉS	EUR	8 000 000	3,85%		SEMESTRIEL	5 248	5 248
À DURÉE DÉTERMINÉE	EUR	8 000 000	3,85%	PÉNALITÉS DE RETARD 2%/ REMB. ANT 0,75% OU 1,5%	SEMESTRIEL	5 248	5 248
EMPRUNTS ET TITRES ÉMIS SUB. À TERME	EUR	8 000 000	3,85%	PÉNALITÉS DE RETARD 2%/ REMB. ANT 0,75% OU 1,5%	SEMESTRIEL	5 248	5 248
DETTES RATTACHÉES SUR EMPRUNTS ET TITRES ÉMIS SUBORDONNÉS À TERME							
TOTAL		8 000 000				5 248	5 248

(Montants en millions de F CFA)

4.12. Les dépréciations et provisions

La note annexe 4.12 correspond à un tableau de variation des dépréciations et provisions sur l'exercice de référence et précise les motifs de reprise (dépréciation ou provision sans objet, autre motif à préciser). Conformément à la terminologie retenue :

- les dépréciations sont calculées sur les actifs. Elles sont présentées selon la nature des actifs (créances interbancaires, créances clientèle, titres et autres)
- les provisions constituent des passifs à présenter également selon leur nature (risque d'exécution d'engagement par signature, pensions de retraite et obligations similaires, autres risques et charges).

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS	31/12/2019	DOTATIONS	REPRISES		31/12/2020
			SANS OBJET	AUTRES	
DÉPRÉCIATIONS	16 860	6 238	-238	-3 820	19 040
DÉPRÉCIATION SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS					
PROVISIONS	1 386	50	-83	-964	389
TOTAL	18 246	6 288	-321	-4 784	19 429

(Montants en millions de F CFA)

4.13. La variation des capitaux propres

La note annexe 4.13 retrace la variation des éléments constitutifs des capitaux propres sur l'exercice de référence et l'exercice précédent, notamment le capital social, les primes liées au capital, les réserves et le report à nouveau.

Des lignes relatives aux ajustements de début de période sont prévues pour tenir compte de la possibilité de comptabilisation sur cette rubrique.

Le traitement de l'impact de la transition vers le PCB révisé constitue un exemple d'ajustement des capitaux propres en début de période.

Les ajustements effectués par l'établissement doivent être commentés dans la note.

Les lignes dénommées « Augmentation, réduction de capital » permettent de remplir les colonnes « capital » et « primes d'émission et de fusion ».

Celles dénommées « Résultat de la période » et « Distribution de dividendes » doivent être remplies uniquement pour la colonne « Réserves, report à nouveau, résultat », le montant relatif aux distributions de dividendes étant présenté en déduction du résultat.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	CAPITAL	PRIMES D'ÉMISSION ET DE FUSION	RÉSERVE, REPORT À NOUVEAU, RÉSULTAT	CAPITAUX PROPRES
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2018				38 335
AJUSTEMENTS DE DÉBUT DE PÉRIODE				
CAPITAUX PROPRES AU 1/1/2019				38 335
AUGMENTATIONS/ RÉDUCTION DE CAPITAL				
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE			9 115	9 115
DISTRIBUTION DIVIDENDES			-4 266	-4 266
REPORT À NOUVEAU				
PRIMES LIÉES AU CAPITAL				
RÉSERVES				
AUTRES MOUVEMENT				
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2019				43 184
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE				
AJUSTEMENT DE DÉBUT DE PÉRIODE				
CAPITAUX PROPRES AU 1/1/2020				43 184
AUGMENTATION / RÉDUCTION DE CAPITAL				
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE			7 667	7 667
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES			-4 300	-4 300
AUTRES MOUVEMENTS				
BILAN AU 31/12/2020				46 551

(Montants en millions de F CFA)

E T A T S F I N A N C I E R S 2 0 2 0

4.14. La répartition du capital et des droits de vote

La note annexe 4.14 relative à la répartition du capital et des droits de vote représente la structure du capital de l'établissement déclarant.

Le capital est ainsi ventilé entre les personnes morales (y compris les administrations publiques), les personnes physiques hors salariés et les salariés, l'information étant fournie de façon nominative au titre de :

- la nationalité de l'actionnaire ;
- l'adresse de domiciliation de l'actionnaire ;
- le nombre de titres détenus par l'actionnaire ;
- la part du capital détenue par l'actionnaire ;
- le pourcentage de droits de vote de l'actionnaire.

Cette information est importante avec l'introduction dans le droit des sociétés commerciales des actions dénommées « actions de préférence sans droit de vote ».

Cet état de fait peut contribuer à renforcer le contrôle au-delà de l'information fournie par le pourcentage d'intérêt.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

IDENTITÉ DES ACTIONNAIRES OU ASSOCIÉS	NATIONALITÉ	ADRESSE	NOMBRE DE TITRES DÉTENUS		PART DU CAPITAL
			31/12/2020	31/12/2019	
PERSONNES MORALES					
DONT ETAT					
DONT ORGANISMES PUBLICS					
AUTRES PERSONNES MORALES	IVOIRIENNE		14 816 900	14 816 900	61,7%
	SENEGALAISE		1 394 720	1 394 720	5,8%
PERSONNES PHYSIQUES HORS SALARIÉS	DIVERSES		7 517 231	7 517 231	31,3%
	SENEGALAISE		142 120	142 120	0,6%
	MALIENNE		41 580	41 580	0,2%
	FRANCAISE		33 400	33 400	0,1%
SALARIÉS	SENEGALAISE		54 049	54 049	0,2%
TOTAL			24 000 000	24 000 000	100,0%

(Montants en millions de F CFA)

4.15. La ventilation des emplois et ressources suivant la durée résiduelle

La note annexe 4.15 a pour objectif de donner une information sur la liquidité de l'établissement déclarant, étant entendu que le ratio de liquidité auquel sont soumis les établissements de crédit est déterminé selon des modalités précisées par le dispositif prudentiel.

Les ventilations prévues sont conformes à l'attribut « durée résiduelle » définie dans l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO.

L'actif et le passif sont présentés selon leurs principales composantes, à l'exclusion respectivement des immobilisations et des capitaux propres et ressources assimilées dont la maturité n'a pas vocation à impacter le ratio de liquidité.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

EMPLOIS/RESSOURCES	MOINS DE 1 MOIS	1 MOIS À 3 MOIS	3 MOIS À 1 AN	1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL AU 31/12/2020
ACTIF						
CREANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	46 088	2 000		13 309		61 397
CREANCES CLIENTELE	33 841	39 340	14 199	175 059	17 133	279 572
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE						
TITRES DE TRANSACTION						
TITRES DE PLACEMENT	10 142		24 169	67 045	15 890	117 246
TITRES D'INVESTISSEMENT			9 403	36 065	14 600	60 068
TOTAL ACTIF	90 071	41 340	47 771	291 478	47 623	518 283
PASSIF						
DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	95 314		8 894	25 132		129 340
DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	5 079	221 866	142 836	3 401		373 182
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE						
TOTAL PASSIF	100 393	221 866	151 730	28 533		502 522

(Montants en millions de F CFA)

4.16. Les opérations en devises

La note annexe 4.16 a pour objet de renseigner la position de l'établissement déclarant par rapport à chaque devise dans laquelle il effectue des opérations.

Aucune compensation n'est effectuée entre les actifs et les passifs d'une part et, d'autre part, entre les devises à recevoir et les devises à livrer.

Les informations sont données pour l'exercice de référence et l'exercice précédent.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DEVICES	31/12/2020				31/12/2019			
	ACTIF	PASSIF	DEVICES À RECEVOIR	DEVICES À LIVRER	ACTIF	PASSIF	DEVICES À RECEVOIR	DEVICES À LIVRER
EUR	315 600	315 600	89 067	208 098	104 074	104 074	9 891	12 379
USD	30 942	30 942	18 358	35 426	106 889	106 889	2 628	2 621
CAD	7 518	7 518	455	3 263	2 765	2 765	124	67
GBP	12	12	30	332	3	3		45
CHF	54	54	401	10	643	643	37	
XAF	158 502	158 502		1 598	2 569	2 569	947	2 387
AED				4 200				
ZAR				463				
MAD				17				
DHS				1				
JPY				1 246				
TOTAL	512 628	512 628	108 311	254 654	216 943	216 943	13 627	17 499

(Montants en millions de F CFA)

4.17. Engagements de financement et de garantie

	31/12/2020	31/12/2019
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNÉS	135 589	128 531
ENGAGEMENTS DE FIN. EN FAVEUR DES ÉTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS		
CRÉDITS DOCUMENTAIRES		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
OUVERTURES DE CRÉDITS CONFIRMÉS		
AUTRES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE	12 887	11 595
CRÉDIT DOCUMENTAIRES IMPORT	3 058	473
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER	835	587
OUVERTURES DE CRÉDITS CONFIRMÉS	8 860	7 819
AUTRES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS	134	2 716
ENGAGEMENTS DE GARANTIES D'ORDRE DES ÉTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	1 377	
CONFIRMATIONS D'OUVERTURES DE CRÉDITS DOCUMENTAIRES		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS	1 377	
ENGAGEMENTS DE GARANTIE D'ORDRE DE LA CLIENTÈLE	121 325	116 936
OBLIGATIONS CAUTIONNÉES	127	819
CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNÉS	121 198	116 117
GARANTIES DE REMBOURSEMENT DE CRÉDITS		
AUTRES GARANTIES DONNÉES		
ENGAGEMENTS DOUTEUX	252	377
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE REÇUS	243 665	327 191
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS DES ÉTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS		
CRÉDITS DOCUMENTAIRES		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
OUVERTURES DE CRÉDITS CONFIRMÉS		
AUTRES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS DE LA CLIENTÈLE		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
AUTRES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS DES ÉTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	5 307	
CONFIRMATIONS D'OUVERTURE DE CRÉDITS DOCUMENTAIRES		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
AUTRES ENGAGEMENTS REÇUS	5 307	
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS DE LA CLIENTÈLE	238 358	327 191
GARANTIES REÇUES DE L'ÉTAT ET DES ORGANISMES ASSIMILÉS		
GARANTIES REÇUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE ET DE CAPITALISATION		
GARANTIES REÇUES DE LA CLIENTÈLE FINANCIÈRE		
AUTRES GARANTIES REÇUES	238 358	327 191

(Montants en millions de F CFA)

4.18. Les valeurs et sûretés reçues / données en garantie

La note annexe 4.18 relative aux garanties est scindée en deux parties, distinguant d'une part, les valeurs et sûretés reçues en garantie et, d'autre, part les valeurs et sûretés données en garantie.

Les informations fournies constituent un indicateur sur la politique de prise de risque des établissements de crédit.

Les valeurs et sûretés sont réparties entre :

- les effets publics et valeurs assimilées ;
- les autres titres ;
- les hypothèques ;
- les autres valeurs et sûretés réelles.

Les informations fournies en colonne concernent la valeur comptable des garanties, les rubriques du bilan et du hors-bilan concernées par les garanties et le montant des actifs, passifs ou engagements couverts par ces garanties.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES EN GARANTIE	VALEUR NETTE COMPTABLE	RUBRIQUE DE L'ACTIF OU DU HORS BILAN ENREGISTRANT LES CRÉANCES OU ENGAGEMENTS DONNÉS	MONTANT DES CRÉANCES ET DES ENGAGEMENTS DONNÉS COUVERTS
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES			
AUTRES TITRES			
HYPOTHÈQUES	71 382	914964-914968-914965-914970-914961-914161 914162-914962-914966-914160-914960-914963	
AUTRES VALEURS ET SÛRETÉS RÉELLES	172 283	914120-914121-914137-914138-914144-914354-914913-914914 914915-914916-914917-914918-914921-914922-914933-914937-914938 914940-914941-914942-914944-914950-914954-914985-914990	
TOTAL	243 665		

VALEURS ET SÛRETÉS DONNÉES EN GARANTIE	VALEUR NETTE COMPTABLE	RUBRIQUE DE L'ACTIF OU DU HORS BILAN ENREGISTRANT LES CRÉANCES OU ENGAGEMENTS DONNÉS	MONTANT DES CRÉANCES ET DES ENGAGEMENTS DONNÉS COUVERTS
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES			
AUTRES TITRES			
HYPOTHÈQUES			
AUTRES VALEURS ET SÛRETÉS RÉELLES	-135 589	901-902-903-911-913	
TOTAL	-135 589		

(Montants en millions de F CFA)

4.19. Le coût du risque

L'importance de cette nouvelle notion justifie qu'elle soit présentée sur une période de trois (3) ans, elle est répartie entre les deux principales catégories de contreparties (établissements de crédit et clientèle).

Une troisième rubrique dénommée « autres risques » permet de renseigner les autres types de risques.

Concernant spécifiquement les deux contreparties identifiées, une répartition est faite entre :

- les dotations nettes pour dépréciations;
- les pertes non couvertes par des dépréciations ;
- les récupérations sur créances amorties.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

COÛT DU RISQUE	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT			
REP DE DÉPRE/CRÉANCE EN SOUFFRANCE			
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	-21	-1 359	-4 411
REP. DE DÉPRÉCIATIONS SUR CDL	10 277	3 769	3 279
DOT. DÉPRÉCIATION/CRÉANCE EN SOUFFRANCE	-7 529	-4 516	-5 250
PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	-2 769	-612	-2 439
RÉCUPÉRATIONS DE CRÉANCES AMORTIES			
AUTRES RISQUES	336	-885	914
REP. DE DÉPRÉCIATIONS SUR CDL			
REP. DE PROVISION POUR RISQUE ET CHARGE	636	22	964
REPRISE DE PROVISIONS RÈGLEMENTÉES			
DOT. PROVISION AUTRES PROVISION RISQUE CHARGE	-300	-688	-50
DÉPRÉCIATION SUR AUTRES ÉLEM. D ACTIF		-219	
DOTATION AU PROVISION RÈGLEMENTÉ			
TOAL	315	-2 244	-3 496

(Montants en millions de F CFA)

4.20. L'évolution des résultats et autres éléments d'importance significative

Les informations de la note annexe 4.20 sont également présentées sur une période de trois (3) ans, notamment l'exercice de référence et les deux exercices précédents.

Elles concernent principalement :

- les opérations et résultat de l'exercice (produit net bancaire, résultat d'exploitation, impôt sur le résultat, résultat net) ;
- le résultat par action (résultat net par action ou part sociale et bénéfice distribué par action ou part sociale) ;
- le personnel et la politique salariale (rémunérations brutes de l'exercice, avantages sociaux versés aux personnels, participations et intéressements, effectifs moyen au cours de l'exercice).

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

ÉLÉMENTS	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILÉES	38 335	43 184	46 551
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE			
PRODUITS NET BANCAIRES	24 948	30 102	29 997
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	9 268	10 121	7 632
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	116	-55	40
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	-759	-950	-5
RÉSULTAT NET	8 509	9 115	7 667
RÉSULTAT PAR ACTION			
RÉSULTAT NET PAR ACTION OU PART SOCIALE	355	380	319
BÉNÉFICE DISTRIBUÉ PAR ACTION OU PART SOCIALE	178	179	179
PERSONNEL ET POLITIQUE SALARIALE	4 435	4 580	6 479
RÉMUNÉRATIONS BRUTES DE L'EXERCICE	4 087	4 233	6 118
AVANTAGES SOCIAUX VERSÉS AUX PERSONNELS			
PARTICIPATIONS ET INTÉRESSEMENT			
EFFECTIF MOYEN AU COURS DE L'EXERCICE	348	347	361

(Montants en millions de F CFA)

4.21. Les informations sectorielles

Retracées dans la note annexe 4.21, les informations sectorielles sont particulièrement utiles pour les entités détenant des succursales auxquels l'établissement déclarant est ainsi exposé dans d'autres Etats membres de l'UMOA ou à l'étranger car elles permettent de ventiler les actifs, passifs, engagements de hors-bilan et résultats suivant l'attribut « pays de résidence » défini dans l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO. Si l'information financière contenue dans le bilan, le hors bilan et le compte de résultat occulte l'information sectorielle, la présente note matérialise l'intérêt de faire ressortir ces informations, qui renseignent sur la rentabilité des investissements réalisés en dehors de l'Etat d'implantation et les risques.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

	ÉTAT DU DÉCLARANT	AUTRES ÉTATS DE L'UMOA	AUTRES RÉSIDENTS UMOA	RESTE DU MONDE	TOTAL 31/12/2020	TOTAL 31/12/2019
BILAN	561 588				561 588	534 863
ACTIF	561 588				561 588	534 863
PASSIF	561 588				561 588	534 863
HORS BILAN						
ENGAGEMENTS DONNÉS	135 589				135 589	128 531
ENGAGEMENTS REÇUS	243 665				243 665	327 191
ENGAGEMENTS DOUTEUX	252				252	377
COMPTE DE RÉSULTAT	29 997				29 997	30 102
PRODUIT NET BANCAIRE	29 997				29 997	30 102

(Montants en millions de F CFA)

4.22. Les rémunérations et avantages des dirigeants

La publication des informations relatives aux rémunérations et avantages des dirigeants participe à la bonne gouvernance des établissements de crédit.

Elles font l'objet de la note annexe 4.22. Il ne s'agit pas d'une publication individuelle, mais plutôt d'une information globale sur deux exercices, ventilée comme suit :

- rémunérations brutes y compris les indemnités de fonction et les avantages en nature ;
- rémunérations à base d'action ;
- avantages postérieurs à l'emploi, y compris les indemnités de fin de contrat de travail ;
- assurance maladie ;
- autres avantages.

Les dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités d'un établissement, y compris les administrateurs de cet établissement.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES	31/12/2020	31/12/2019
RÉMUNÉRATIONS BRUTES Y COMPRIS LES INDEMNITÉS DE FONCTION ET LES AVANTAGES EN NATURE	796	746
RÉMUNÉRATIONS BRUTES	682	624
INDEMNITÉ DE FONCTION	40	40
AVANTAGE EN NATURE	74	82
PAIEMENTS À BASE D' ACTIONS		
NOMBRE D' ACTIONS	24 000 000	24 000 000
VALORISATION DE L' ACTION AU 31/12	1 495	1 545
NOMBRE D' OPTIONS NON EXERCÉES AU 31/12		
VALORISATION DE L' ACTION AU 31/12	1 495	1 545
AVANTAGES POSTÉRIEURS À L' EMPLOI		
INDEMNITÉ DE FIN DE CARRIÈRE	146	259
RÉGIME DE RETRAITE À COTISATION DÉFINIES	281	282
ASSURANCE MALADIE	257	245
AUTRES AVANTAGES		

(Montants en millions de F CFA)

4.23. Les prêts, avances et garanties accordés aux dirigeants

La publication de la note annexe 4.23 portant sur les prêts, avances et garanties accordés aux dirigeants participe également à la bonne gouvernance des établissements de crédit.

L'information est fournie par ligne d'avantage, mais de façon anonyme, en précisant les conditions de l'octroi du prêt, de l'avance ou de la garantie (taux d'intérêt, autorisation ou non du conseil d'administration).

L'information est étendue aux principaux actionnaires ou associés ainsi qu'aux entreprises dans lesquelles ces personnes exercent des fonctions de direction, d'administration ou de gérance ou détiennent plus du quart du capital social.

Conformément aux dispositions de la loi bancaire, les principaux actionnaires ou associés sont ceux d'entre eux qui détiennent chacun directement ou indirectement 10% des droits de vote au sein de l'établissement de crédit.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

PRÊTS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITÉ DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT		TAUX D'INTÉRÊT MOYEN	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
PRÊTS		1 855	618		
	MEMBRE CA	1 300	243	9,0%	COMITE CREDIT ELARGI DONT PCA
	PERSONNEL DE DIRECTION	79	52	1,0%	
	PERSONNEL DE DIRECTION	60	42	1,0%	
	PERSONNEL DE DIRECTION	50	34	1,0%	
	PERSONNEL DE DIRECTION	50	33	1,0%	
	PERSONNEL DE DIRECTION	40	28	1,0%	
	PERSONNEL DE DIRECTION	20	19	2,0%	
	PERSONNEL DE DIRECTION	20	18	2,0%	
	PERSONNEL DE DIRECTION	40	15	1,0%	
	PERSONNEL DE DIRECTION	15	14	2,0%	
	PERSONNEL DE DIRECTION	20	14	1,0%	
	PERSONNEL DE DIRECTION	15	13	2,0%	
	PERSONNEL DE DIRECTION	20	13	1,0%	
	PERSONNEL DE DIRECTION	20	13	1,0%	
	PERSONNEL DE DIRECTION	10	9	2,0%	
	PERSONNEL DE DIRECTION	20	7	1,0%	
	PERSONNEL DE DIRECTION	8	7	2,0%	
	PERSONNEL DE DIRECTION	12	7	2,0%	
	PERSONNEL DE DIRECTION	10	7	1,0%	
	PERSONNEL DE DIRECTION	5	5	2,0%	
	PERSONNEL DE DIRECTION	10	4	0,0%	
	PERSONNEL DE DIRECTION	6	4	2,0%	
	PERSONNEL DE DIRECTION	2	2	0,0%	
	PERSONNEL DE DIRECTION	3	2	0,0%	
	PERSONNEL DE DIRECTION	1	1	0,0%	

PRÊTS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITÉ DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT		TAUX D'INTÉRÊT MOYEN	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
AVANCES		78	86		
	MEMBRE CA	75	84	7%	
	PERSONNEL DE DIRECTION	1	0		
	PERSONNEL DE DIRECTION	1	0		
	PERSONNEL DE DIRECTION	2	1		
	PERSONNEL DE DIRECTION	0	0	10%	
GARANTIES		0	31		
	MEMBRE CA	0	6	3%	
	MEMBRE CA	0	25	4%	
	MEMBRE CA		1 300		
HYPOTHÈQUE VILLA	PERSONNEL DE DIRECTION		82		
	PERSONNEL DE DIRECTION		70		
	PERSONNEL DE DIRECTION		64		
	PERSONNEL DE DIRECTION		60		
	PERSONNEL DE DIRECTION		60		
	PERSONNEL DE DIRECTION		60		
	PERSONNEL DE DIRECTION		35		

4.24. Les opérations réalisées avec les parties liées

Les parties liées sont traitées dans la note annexe 4.24. Elles comprennent :

- les entités que l'établissement déclarant contrôle directement ou non (filiales, coentreprises) ou sur lesquelles l'établissement déclarant exerce une influence notable (participation représentant au moins 20% du capital de la structure émettrice) ;
- les entités liées aux dirigeants et principaux actionnaires.

Compte tenu des limitations d'ordre prudentiel, les filiales des établissements assujettis devraient être des établissements de crédit, tandis que les co-entreprises devraient être constituées notamment d'entités dont l'activité se trouve dans le prolongement de celle de l'établissement déclarant ou du groupe auquel il appartient, conformément aux dispositions de l'instruction n°33-11-2016 de la BCEAO relative aux états financiers sous une forme consolidée.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

OPÉRATIONS	31/12/2020				31/12/2019			
	FILIALES	CO-ENTREPRISES	AUTRES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES	ENTITÉS LIÉES AUX ADMIN. ET PRINCIP. ACTIONNAIRES	FILIALES	CO-ENTREPRISES	AUTRES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES	ENTITÉS LIÉES AUX ADMIN. ET PRINCIP. ACTIONNAIRES
ACTIF								
PRÊTS, AVANCES ET TITRES				515				
COMPTES ORDIN. DÉBITEURS				6 715				
PRÊTS								
TITRES								
AUTRES ACTIFS								
TOTAL				7 230				
PASSIF								
DÉPÔTS				9 187				5 248
COMPTE ORDIN. CRÉDITEURS				21 246				
AUTRES EMPRUNTS				5 248				5 248
DETTES REPRÉSENTÉES PAR DES TITRES				1 120				
AUTRES PASSIFS								8 022
TOTAL				36 801				13 270
ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS								
ENGAGEMENTS DE FIN. DONNÉS				347				
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS				2 582				
TOTAL				2 929				
PRODUITS ET CHARGES								
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS								
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES				202				-202
COMMISSIONS (PRODUITS)								
COMMISSIONS (CHARGES)								
AUTRES PRODUITS								
AUTRES CHARGES								-613
TOTAL NET				202				-815

4.25. Les comptes de la clientèle

La note annexe 4.25 est de nature statistique. Elle renseigne sur les différents comptes ouverts par l'établissement déclarant, par nature et en nombre. Les informations sont indiquées sur l'exercice de référence et l'exercice précédent.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

NOMBRE DE COMPTES DE LA CLIENTÈLE	31/12/2020	31/12/2019
COMPTES COURANTS	7 557	6 869
COMPTES CHÈQUES DES RÉSIDENTS DE L'ÉTAT		
COMPTES CHÈQUES DES RÉSIDENTS DE L'UMOA	97 408	86 090
COMPTES CHÈQUES DES RÉSIDENTS DU RDM	342	99
COMPTES D'ÉPARGNE	245 566	215 187
COMPTES À TERME	167	152
BON DE CAISSE		
AUTRES COMPTES DE DÉPÔTS	5 555	4 619

4.26. Le réseau

La note annexe 4.26 renferme des données statistiques qui renseignent sur la présence géographique de l'établissement déclarant, à travers les guichets (permanents, périodiques, automates), les bureaux de représentation, les succursales et les agences à l'étranger.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

RÉSEAU	31/12/2020	31/12/2019
GUICHETS PERMANENTS	59	59
GUICHETS PÉRIODIQUES		
DISTRIBUTEURS/GUICHETS AUTOMATIQUES DE BANQUE	55	55
SUCCURSALES ET AGENCES À L'ÉTRANGER		
BUREAUX DE REPRÉSENTATION		

4.27. Les effectifs, la masse salariale et le personnel extérieur

La note annexe 4.27 est présentée en deux parties, distinguant le personnel propre de l'établissement déclarant et le personnel extérieur, facturé par des sociétés ad hoc de personnel temporaire, dont dépendent les agents en question. Ce montage juridique masque la réalité économique d'un apport de travail. D'où l'intérêt, pour la pertinence de l'analyse, de traiter les charges engagées par l'établissement dans ce cadre comme des charges de personnel.

La note est présentée en faisant ressortir la répartition des effectifs selon la nationalité du personnel et la qualification, notamment les cadres et assimilés, les techniciens et assimilés, les agents de maîtrise, les employés et les ouvriers.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

EFFECTIFS					MASSE SALARIALE												
PERSONNEL PROPRE	ÉTAT DU DÉCLARANT		UMOA		RDM		TOTAL		PERSONNEL PROPRE	ÉTAT DU DÉCLARANT		UMOA		RDM		TOTAL	
	M	F	M	F	M	F	M	F		M	F	M	F	M	F	M	F
CADRES ET ASSIMILÉS	44	39	6	2	2	1	52	42	1 512	1 129	467	15	120	140	2 099	1 284	
TECHNICIENS ET ASSIMILÉS																	
AGENTS DE MAITRISE	111	134	6	10	1		118	144	1 113	1 268	93	104	16		1 221	1 372	
EMPLOYÉS ET OUVRIERS	10	13					10	13	66	75					66	75	
TOTAL	165	186	12	12	3	1	180	199	2 691	2 472	560	119	136	140	3 387	2 731	

EFFECTIFS					CHARGES TOTALES			
PERSONNEL EXTÉRIEUR	ÉTAT DU DÉCLARANT		UMOA		RDM		TOTAL	
	M	F	M	F	M	F	M	F
CADRES ET ASSIMILÉS								
TECHNICIENS ET ASSIMILÉS								
AGENTS DE MAITRISE								
EMPLOYÉS ET OUVRIERS	44	101					44	101
TOTAL	44	101	0	0	0	0	44	101

482